



Paris, le 20 décembre 2007

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire

*Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports, et Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France (AMF) ont signé ce jeudi 20 décembre, en présence de Cécile PETIT, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, une charte de partenariat pour faciliter le financement du permis de conduire pour les jeunes. Cette charte lance l'opération « bourse au permis de conduire ».*

La « **bourse au permis de conduire** » s'adresse plus particulièrement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis de conduire.

Ce dispositif consiste pour les municipalités à **prendre en charge une partie du coût du permis de conduire, en échange d'activités d'intérêt collectif effectuées par les jeunes**. Il repose sur une participation volontaire de la municipalité au financement d'une partie de la formation. Le montant de l'aide est modulable en fonction de la situation financière du jeune.

Le système de « bourse au permis de conduire » prévoit également un suivi régulier du jeune bénéficiaire par la municipalité, en relation avec les écoles de conduite et les structures d'accueil.

L'obtention du permis de conduire, au même titre que le logement ou l'emploi, demeure un premier pas vers l'autonomie des jeunes ainsi qu'un moyen d'accomplir un projet professionnel.

*« Favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, notamment ceux pour lesquels le coût de la formation représente un obstacle, est une priorité pour les pouvoirs publics. Ce partenariat avec l'Association des maires de France vient élargir la gamme des aides destinées aux jeunes, pour bénéficier au plus grand nombre », souligne Dominique BUSSEREAU.*

**Cette « bourse au permis de conduire » complète le dispositif « permis à un euro par jour ».** Ce dernier est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui s'inscrivent pour la première fois à une formation au permis de conduire. Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Les écoles de conduite qui participent au « permis à un euro par jour » s'engagent, pour leur part, à dispenser une formation de qualité, dans le cadre d'un partenariat avec l'État.